

BULLETIN D'INFORMATION n° 2/2020

Chers habitants,

Dans le cadre de l'épidémie de Covid19 qui touche actuellement la France, nous vous avons distribué un premier bulletin d'information en date du 26 mars 2020 (bulletin n° 1/2020 téléchargeable sur le site de la Commune).

Nous avons pu constater que malgré les circonstances la plupart d'entre vous se portent bien et que l'entraide dans la commune est plus que jamais active. En effet, la famille et les voisins contribuent à bien couvrir les besoins de nos aînés et des personnes dépendantes notamment. Nous vous rappelons que nous restons à votre disposition donc n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin pour lequel vous n'avez pas trouvé de solution.

Pour avoir un suivi régulier des informations, nous vous invitons à consulter le site de la Commune www.breuschwickersheim.fr

En cette période inédite, nous vous encourageons à bien respecter les conditions du confinement et vous souhaitons de bonnes fêtes de Pâques. Prenez soin de vous et de vos proches.

Vos élus

RAPPEL concernant les SERVICES MUNICIPAUX – MAIRIE :

L'accueil physique de la Mairie est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les services municipaux restent disponibles pour toute demande, par mail à accueil.mairie@breuschwickersheim.fr et chloe.koch@breuschwickersheim.fr

Pour toute demande urgente, si vous ne maîtrisez pas les outils informatiques ou si un appel téléphonique est nécessaire, **vous pouvez contacter l'Adjointe au Maire, Mme Doris TERNOY, au 06.07.08.35.50 ou le Premier Adjoint, M. Lucien KRATZ, au 06.76.28.61.50**

PROROGATION DU MANDAT DES ELUS SORTANTS :

La réglementation adoptée par les autorités ces derniers jours, notamment la loi relative à l'état d'urgence sanitaire, prolonge les mandats du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux en place au 15 mars 2020 à une échéance qui sera fixée selon l'évolution de la situation sanitaire.

Cependant, cela n'a pas vocation, à ce jour, à remettre en cause l'élection des Conseillers Municipaux désignés le 15 mars dernier. Lorsque la situation sanitaire le permettra, le gouvernement fixera une date d'installation de vos nouveaux élus.

COMMERCES DE BREUSCH' OUVERTS A CE JOUR :

- Boulangerie – bureau de tabac et presse « Le Panier Garni / Le Fournil de Breusch » 37 rue Principale 03.88.96.50.20
- Boulangerie Banette « Lienhard » 45 rue Principale 09.81.13.78.20
- Primeur et vente de produits de la ferme « Le Jardin de Betty » 34 rue Principale 03.88.96.59.08
- Station-service TOTAL « Werklé » 2 rue Principale 03.88.96.02.73

LA POSTE :

Comme indiqué dans notre précédent bulletin d'information, à proximité de Breusch', les bureaux de tabacs d'Oberschaeffolsheim et de Holtzheim font relais poste (hors colis).

Le bureau de poste de Koenigshoffen, situé 104 route des Romains à Strasbourg-Koenigshoffen (tél. 3631) est également ouvert. Les horaires étant évolutifs, vérifiez-les sur le site de La Poste www.laposte.fr

NUISANCES SONORES :

Nous avons enregistré en Mairie, différentes plaintes pour des nuisances sonores, notamment pour des aboiements incessants de chiens.

Dans un contexte de confinement difficile à vivre pour tout le monde, nous vous demandons de veiller à respecter votre voisinage et d'éviter les troubles et nuisances de tous types (aboiements incessants de chiens, cris, musique et basses, utilisation de machines...). Merci d'avance pour vos efforts et cette attitude civique.

MODIFICATIONS CONCERNANT LES DEMANDES D'URBANISME :

Suite à l'adoption de la loi sur l'urgence sanitaire, les formulaires CERFA ont été mis à jour. **Les nouveaux CERFA à utiliser désormais à l'appui de votre demande sont téléchargeables sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>**

En raison du contexte exceptionnel lié à l'état d'urgence sanitaire, les délais d'instruction sont modifiés. En effet, **les délais habituels ne commenceront à courir qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.**

Cette prorogation de délai s'applique à l'ensemble des demandes et déclarations déposées en Mairie entre le 12 mars 2020 et la fin de l'état d'urgence sanitaire.

INSCRIPTIONS À L'ECOLE ET AU PERISCOLAIRE :

L'inscription à l'école maternelle est reportée à une date ultérieure non connue à ce jour. Elle sera définie après la levée du confinement et vous en serez informé via le site de la Commune.

L'inscription au périscolaire aura lieu du 4 au 29 mai 2020, vous trouverez toutes les informations à ce sujet dans l'article sur le site de la Commune dans la rubrique « Autres Actualités ».

Bonne nouvelle : L'inspecteur académique nous a confirmé pour la rentrée scolaire 2020-2021, le maintien de la classe complémentaire, qui avait été ouverte en septembre 2019 dans le RPI Breuschwickersheim-Kolbsheim suite à l'augmentation du nombre d'élèves.

ATTESTATION DE DEPLACEMENT NUMERIQUE :

Depuis le 6 avril 2020, l'attestation de déplacement dérogatoire numérique peut être téléchargée sur le site <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/> et présentée lors des contrôles sur smartphone ou tablette.

L'attestation papier reste bien sûr valable pour ceux qui préfèrent y recourir.

Afin d'endiguer l'épidémie de Covid19, la Préfecture du Bas-Rhin nous rappelle que malgré la météo agréable et les vacances scolaires à venir, il convient de respecter les mesures de confinement. L'arrêté préfectoral du 8 avril 2020 portant limitation des déplacements renforce les mesures prises notamment en ce qui concerne les déplacements qui sont limités à un adulte.

Brève : un couple de cigognes s'est installé à Breuschwickersheim et couve ses œufs



SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

